



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,  
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC  
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **163 -2023- Attribution marché - Requalification de la ZAE L'Audacieuse Sud-Magalas**

Vu la consultation n° T-PA-17207 lancée le 02/06/2023 sur le site acheteur de la communauté de communes : [www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com) ,

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 27 juin 2023 (7 offres déposées)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 07 juillet 2023,

**Le Président demande au conseil :**

*-de retenir pour le lot 1 :*

	ENTREPRISE	ADRESSE	SIRET	MONTANT HT
LOT 1 VOIRIE	COLAS	260 Route de Gatinié - 34600 LES AIRES	32933888301912	248 932€HT

- *Pour le lot 2 : éclairage public :*

La négociation étant en cours suite à des différences de prix et de qualité très importantes de l'autoriser à signer le marché une fois rendue la proposition des services et avis de la commission des marchés.

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix de l'entreprise COLAS tel que proposé par la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché du LOT 1 VOIRIE avec l'entreprise COLAS France pour un montant de 248 932€HT
- AUTORISE le président à signer le marché pour le lot 2 éclairage public après négociation et sur proposition de la commission des marchés et des services
- DIT que les crédits sont inscrits au BUDGET PRINCIPAL 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

